

minutieusement. Les remarques du secrétaire parlementaire aujourd'hui, ainsi que sa réponse à ma question, montrent bien que des gouvernements de pays étrangers ont formulé des objections. Il nous faut donc examiner très minutieusement cet article particulier.

Il y a deux autres points que j'aimerais examiner brièvement cet après-midi en ce qui concerne le bill à l'étude. A mon avis, il ne faut pas oublier que les programmes de crédit et les programmes d'assurance de crédits sont un instrument de politique. Ils ne peuvent être efficaces que si la politique est bien orientée. La politique a grand besoin d'orientation. Cette inquiétude a été exprimée au cours du débat de 1969, savoir qu'une orientation et une élaboration appropriées de la politique étaient essentielles à l'application efficace de la mesure. A ce stade, je ne porte aucun jugement sur cette question. Je veux simplement la porter de nouveau à l'attention des députés.

N'oublions pas également que notre politique commerciale constitue un domaine critique de notre politique économique. J'ai pris note de certains des discours prononcés l'année dernière par le ministre de l'Industrie et du Commerce dans lesquels celui-ci évoque les nouveaux défis et les nouvelles tendances commerciales. En substance, ces discours reviennent à dire «On se débrouillera toujours.» Maintenant le ton a changé. La déclaration faite par le ministre à l'appel des motions le 1<sup>er</sup> décembre reflétait un changement total d'attitude proche de la panique dont témoignent le gouvernement et le ministre. Cela indique clairement que l'attitude du vendeur heureux et souriant ne suffit pas en matière commerciale.

Le commerce a évolué. Les dangers d'un protectionnisme plus accentué nous guettent. Il nous faut en tenir compte et tenter d'y pallier. On remarque aussi la création de blocs géographiques en matière de commerce mondial. Nous devons également tenir compte de l'évolution du Marché commun européen. Il est évident que le GATT a pris de l'expansion et est bien différent de ce qu'il était à l'origine. Le commerce international présente maintenant des conditions différentes. Il faut tenir compte de tout cela dans l'élaboration de notre politique commerciale d'ensemble.

Il faut tenir compte de cette évolution par rapport à d'autres phénomènes, tels que l'expansion des sociétés internationales. Certains prédisent qu'à la fin de ce siècle, les nations en tant qu'États constitueront des entités passablement négligeables sur la scène internationale et que les entités importantes seront les sociétés multinationales. Cela implique de très profondes répercussions. Nous devons remarquer que l'une des raisons de l'expansion de la Communauté économique européenne a probablement été le désir des pays européens d'édifier des institutions qui pourraient concurrencer les sociétés internationales qui amorçaient des activités en Europe.

Dans notre propre pays, nous éprouvons des difficultés en raison de la large participation des étrangers dans la propriété et le contrôle de nos entreprises économiques. Il s'ensuit des déformations de nos modalités de commerce et d'échange. Simplement pour obtenir plus de renseignements du ministre, je lui demanderais quelle est la politique de la Société pour l'expansion des exportations à cet égard. A-t-elle une politique sur la façon dont ces pro-

[M. Burton.]

grammes encourageront le commerce effectué par les sociétés que des étrangers possèdent et contrôlent? Dans ces programmes, songe-t-on à mettre au point une politique longtemps attendue du gouvernement sur la propriété étrangère?

Nous devons aussi nous rappeler la nécessité de restructurer et de rationaliser l'industrie canadienne. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a signalé lui-même à diverses reprises que l'industrie canadienne ne peut être restructurée et réorganisée convenablement dans un cadre national. Voilà qui témoigne de l'attitude du gouvernement, qui ne songe pas à une politique qui rendrait l'économie canadienne viable. Sans aucun doute, nous voulons que notre commerce extérieur serve les intérêts des Canadiens, mais qu'il favorise aussi le bien-être global de notre population.

Pendant un certain temps, le Canada suivait à l'égard du commerce extérieur une politique multilatérale. S'il persiste dans cette politique, il devra prendre des mesures pour qu'elle soit indubitablement efficace, car, autrement, nous devons songer à des solutions de rechange, par exemple, à nous acheminer vers le continentalisme ou vers quelque forme d'isolationnisme. A mon avis, l'une ou l'autre solution serait désastreuse pour le Canada. Le gouvernement doit tenter toutes les négociations possibles en vue d'améliorer notre situation commerciale en général. Le temps presse. Je dirais que la subsistance de beaucoup de Canadiens dépend des mesures que prendra le gouvernement sous peu. Je crois que le rôle du Canada à titre de pays est aussi en cause. C'est pour ces raisons que cette mesure législative me paraît très importante et j'espère qu'elle sera étudiée plus en détail par les députés à l'étape de la deuxième lecture et à celle du comité.

• (3.50 p.m.)

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, le projet de loi que nous étudions présentement a pour effet d'augmenter l'exportation vers des pays étrangers. De fait, on demande de porter le capital autorisé de la Société pour l'expansion des exportations de 25 millions à 75 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation considérable. Après avoir entendu l'exposé de l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Howard), de même que des déclarations publiques faites auparavant, tout laisse croire que le gouvernement tente, par ce moyen, de trouver un palliatif afin de combattre le chômage.

Monsieur l'Orateur, parmi les nombreux problèmes qui posent un défi chronique aux économistes—parce que beaucoup d'économistes aussi se sont penchés sur le problème et, jusqu'ici, n'ont pas trouvé de solution réelle—se trouve le commerce international.

Une des raisons pour lesquelles le commerce international est devenu si difficile à régler, c'est qu'il s'est radicalement transformé et que son caractère original et son but ont été oubliés. A l'origine, quand les États prirent forme, les peuples cherchaient à commercer avec les autres peuples dans le but d'obtenir des produits dont ils avaient besoin et que, pour des raisons climatiques ou autres, ils se trouvaient incapables de produire.

La base originale sur laquelle repose le commerce international existe encore. Le plus récent et le plus patent exemple s'est trouvé dans la demande soudaine et